

Inscription ce mercredi 20 septembre 2023 à Riyad des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, front ouest » au patrimoine mondial.

139 sites funéraires et mémoriels du front Ouest de la Première Guerre mondiale ont été inscrits, ce mercredi 20 septembre 2023, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette décision a été prise à l'occasion de la 45ème session du comité du patrimoine mondial, qui se tient à Riyad (Royaume d'Arabie saoudite) depuis le 10 septembre.

96 des 139 sites retenus sur la liste se situent en France et 43 en Belgique. Ils se composent de mémoriaux, de monuments et surtout de cimetières militaires de l'ensemble des nations ayant participé à la Première Guerre mondiale. Cette inscription a donc une dimension éminemment internationale, puisque plusieurs dizaines de pays du monde entier sont concernés par la présence de leurs soldats, inhumés dans des cimetières militaires situés en France et en Belgique.

Ces sites s'établissent en Flandre et en Wallonie pour la Belgique et, pour la France, dans plusieurs régions (Hauts-de-France, Ile-de-France et Grand Est).

En France, 45 sites de la liste sont des nécropoles nationales qui relèvent de la responsabilité du ministère des armées. En Belgique, 6 sont des cimetières militaires français qui relèvent également du ministère des armées.

Le dossier s'appuie sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) que constitue le culte des morts du premier conflit mondial, avec la généralisation de l'individualisation des sépultures de guerre et des rites rendant hommage aux défunts, quels que soient leur grade, leur statut social, leur origine géographique, et dans le respect de leurs croyances. Cette réponse à l'inhumanité de la guerre par la reconnaissance de l'identité individuelle des soldats justifie une préservation, sous l'égide de l'UNESCO, des monuments et cimetières militaires qui témoignent de ce rapport nouveau à la mort du soldat.

Avec ses partenaires, les autorités belges et l'association Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre, qui ont porté le dossier, les gestionnaires de sites (le *Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge* [VDK] pour les sites allemands, la *Commonwealth War Graves Commission* [CWGC] pour les sites de 6 pays du Commonwealth, l'*American Battle Monuments Commission* [ABMC] pour les sites américains, l'Office national des combattants et des victimes de guerre [ONaCVG] pour les sites français, ou encore les gestionnaires portugais, italiens ou belges), les territoires, les associations et les collectivités locales, le ministère des armées a veillé à garantir le succès de cette inscription. Elle facilitera la transmission de la mémoire de ce conflit, ainsi que le développement du tourisme de mémoire et de la mémoire partagée entre les pays concernés.